



MINISTERO DELLA DIFESA



*Audition de la Ministre de la Défense
sur les lignes directrices du Ministère
devant les commissions conjointes
4^{ème} (Défense) du Sénat de la République
et
4^{ème} (Défense) de la Chambre des députés*

Rome, 26 juillet 2018

Je remercie les présidents des commissions Défense du Sénat de la République et de la Chambre des députés, sénatrice Donatella Tesei et député Gianluca Rizzo, ainsi que tous les membres des commissions, pour être ici aujourd'hui. Je vais vous exposer les lignes directrices du Ministère que je représente.

Il s'agit de notre première occasion de dialoguer et j'espère que nous aurons en avenir des rencontres fréquentes et fructueuses.

Permettez-moi d'abord de rappeler un principe clé : **l'Italie est un Pays démocratique, pacifique et fortement ancré en Europe.**

Notre Charte constitutionnelle établit le refus de la guerre comme instrument d'offense, mais, en même temps, nous avons le devoir sacré de défendre la Patrie, en contribuant aussi activement à la sécurité internationale avec nos voisins européens et nos alliés transatlantiques.

Le Contrat de Gouvernement, signé par les deux forces politiques qui composent actuellement la majorité, dit expressément : « améliorer et rendre plus efficace le secteur de la Défense » (point 9).

Nous allons le faire grâce aux actions suivantes :

- Protection des conditions de travail du personnel civil et militaire de la Défense ;
- Réflexion sur le rôle de l'Italie à l'intérieur de l'OTAN et de l'Union européenne ;
- Protection du territoire et de la souveraineté nationale, grâce aussi à de nouveaux recrutements (dans les limites des ressources financières disponibles) ;
- Protection de l'industrie italienne de Défense, impulsion à la conception et à la construction des systèmes militaires nécessaires ;
- Financement à la recherche et mise en œuvre du *know how* national ;

- Réévaluation de la présence italienne dans les missions internationales sur la base de leur importance effective pour l'intérêt national ;
- Rationalisation de l'utilisation des ressources pour les dépenses militaires afin de réduire les coûts et éviter les duplications inutiles, aussi en ce qui concerne le patrimoine immobilier qui n'est plus utilisé.

Ces actions reposeront sur deux mots clé qui caractériseront l'action du Gouvernement en matière de Défense dans les prochaines cinq années.

Le premier mot clés est résilience.

Le deuxième est *dual use*, c'est-à-dire double-usage.

Résilience est la capacité de s'adapter aux changements : dans ce cas, le changement de la menace à laquelle notre Pays est confronté. Une menace hybride et multiforme, qui nous pose de nouveaux objectifs, de nouveaux défis, et nous pousse à une révision approfondie du concept même de Défense.

Dual use, vu comme la prise de conscience de devoir soutenir, et en même temps élargir, les possibilités de double utilisation des capacités de la Défense à des fins non militaires et à l'appui justement de la résilience elle-même. Une approche qui permettra à notre Pays d'accroître la sécurité collective face aux menaces et aux événements tragiques qui peuvent troubler la vie quotidienne des citoyens.

Donc, résilience et double-usage pour que la Défense ne soit pas vue seulement comme un instrument militaire, mais comme un véritable Système : intégré, connecté et à plusieurs niveaux.

Les nouvelles menaces que nous devons contrer nous demandent ce type de préparation et mon travail, en ce sens, vise à rendre l'Italie un Pays plus sûr à tous égards, y compris sur le plan cybernétique.



SCÉNARIO

Depuis les années '90 jusqu'à aujourd'hui, les scénarios géopolitiques ont nettement évolué.

Comme je viens de l'expliquer, nous sommes confrontés à des menaces hybrides, au remplacement progressif, dans les processus décisionnels, de l'élément humain avec des éléments technologiques de plus en plus complexes, à une instabilité accrue, à des crises et aux conséquences des catastrophes naturelles.

Les équilibres internationaux sont constamment menacés par les extrémismes qui frappent les Pays à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières, où ils préservent des intérêts dits « à distance ».

A cause des urgences et des crises humanitaires actuelles, les Pays les plus stables continueront à devoir prendre en charge les retombées des migrations massives, et cela mettra à rude épreuve leurs équilibres sociaux et leur sécurité intérieure.

Dernier point mais non des moindres, il faut considérer les influences et les retombées croissantes sur la sécurité collective de la criminalité et des changements climatiques.

Dans ce contexte, une analyse fiable des tendances futures doit garder une approche multidimensionnelle qui implique tous les niveaux : interarmées, inter-agences et internationale.

Les activités des forces armées, comme vous le savez, sont axées autour de quatre tâches principales :

- 1) la défense de l'Etat ;
- 2) la défense des espaces euro-atlantiques et méditerranéens ;
- 3) la contribution à la paix et à la sécurité internationale ;

4) les activités de soutien aux autres administrations.

Ce dernier point est fondamental, puisque sur la base des tendances futures on peut s'attendre à ce que la Défense soit de plus en plus engagée dans ce genre d'activités, où les frontières seront de moins en moins définies à cause de la menace hybride.

En conséquence, pour faire face à la complexité du changement, les forces armées sont appelées à développer de plus en plus leur capacité d'adaptation, tout en gardant leur prérogative institutionnelle de défense de l'Etat.



VISION

À cet égard, conformément avec notre programme de Gouvernement, je m'engage à promouvoir la programmation et la mise en œuvre d'une véritable **stratégie nationale systémique pour le renforcement de la sécurité collective et – comme je l'ai dit – de la résilience nationale**, qui devra être développée grâce à la coopération avec les autres Ministères, mais aussi avec l'industrie, les universités, la recherche et le secteur privé.

Au cours de la dernière décennie, la Défense a mis de plus en plus ses compétences et ses capacités à la disposition des autres Ministères pour mener des tâches non militaires, dans le cadre du concept plus large de **résilience**.

Comme je l'ai déjà expliqué, j'entends par résilience la capacité d'adaptation de l'ensemble de l'appareil de l'Etat, sa capacité de résister et de réagir à tout ce qui peut troubler sa sécurité, sa stabilité intérieure et la gouvernabilité. Cela grâce à la **coopération** avec les autres Ministères afin de soutenir le Président du Conseil des Ministres, en tant qu'Autorité nationale pour la sécurité.

En ce qui concerne les compétences du secteur de la Défense, aujourd'hui les scénarios de risque pour notre Pays sont différents et comprennent, par exemple, des attaques armées, des attaques cybernétiques, des actions de déstabilisation qui peuvent aussi impliquer la dimension économique.

On en déduit facilement que ces menaces ne peuvent pas être abordées par un Ministère de manière isolée, mais seulement grâce à une coopération entre les acteurs concernés et avec une **approche systémique**.

Nous souhaitons modifier la notion de « **défense** » que nous connaissons aujourd'hui et la rendre un véritable Système, à l'intérieur de la notion de « **sécurité collective** » du Système-Pays. Dans ce cadre, les autres Ministères devront partager leurs capacités pour la protection exclusive des intérêts nationaux.



CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CIVIL ET MILITAIRE DE LA DÉFENSE

En ce qui concerne le personnel de la Défense, on parle souvent d'une certaine distance entre les militaires et les civils.

Je préfère penser à ce qui les rapproche, c'est-à-dire servir son propre Pays : une mission commune à tout le personnel, autant militaire que civil.

Derrière chacun d'eux il y a une famille. Il y a des devoirs mais aussi des droits.

Dans les casernes, dans les bases et dans les bureaux, en Patrie et à l'étranger, des parents, des fils, des frères et des amis sont au travail : des personnes dont nous pouvons être fiers.

Conformément aux principes de notre programme, j'ai l'intention de m'engager pour répondre aux attentes légitimes de nos hommes et nos femmes, autant militaires que civils, sur des questions touchant leur vie quotidienne, par exemple :

- la protection des liens familiaux (grâce à une rationalisation des déménagements et des fonctions et à la résolution des problèmes liés aux logements) ;
- la protection de la parentalité (maternité et paternité) ;
- la protection de la santé.

La famille et le maintien de l'unité familiale doivent être les éléments centraux et nous devons leur assurer un niveau maximal de protection.

Je dois reconnaître que, ces dernières années, plusieurs initiatives excellentes ont été menées pour protéger la vie familiale, notamment la création de crèches à l'intérieur des structures militaires, l'application de règles pour la protection de la parentalité et la création de structures de protection sociale.

Mais toutes ces actions sont vaines si on ne procède pas à une planification appropriée et pondérée des déménagements afin d'assurer la stabilité de notre personnel.

Il n'est pas acceptable que les fils de nos militaires soient pénalisés à cause d'un manque de continuité de la fréquentation scolaire, sans un préavis raisonnable.

A mon avis, il est nécessaire à cet égard que les forces armées travaillent pour réaliser le plus tôt possible une planification relative à toutes les catégories de personnel, permettant une perspective d'emploi stable à court et à moyen terme (trois-cinq ans).

Toujours dans le cadre de la réponse aux attentes du personnel, je souhaite aborder la question du système d'avancement du personnel militaire.

L'avancement est un instrument permettant d'identifier le personnel le plus méritant pour la promotion au grade supérieur. Ce système vise évidemment à assurer que le personnel le plus performant puisse occuper des postes à responsabilité à tous les niveaux.

Il est évident aussi qu'une plus grande responsabilité implique une rémunération proportionnelle.

J'ai l'intention d'assurer que les promotions soient fondées sur la méritocratie et menées dans des délais cohérents, conformes aux dispositions législatives et aux attentes du personnel.

J'entends donc superviser la mise en œuvre des procédures et travailler pour réaliser des processus de promotion qui permettent l'optimisation du temps et des modalités (avancement par ancienneté).

A cet égard, j'estime prioritaire aussi l'actualisation permanente du processus de réorganisation des rôles et des carrières du personnel militaire dans un contexte d'homogénéité du secteur Défense et Sécurité.

Nous devons aussi accorder une attention particulière aux rémunérations, aux carrières et à l'amélioration de la qualité de la vie, en particulier pour le personnel des catégories les plus basses.

En ce qui concerne les tranches d'âge les plus élevées, je vais donner mandat à l'état-major des armées pour étudier la possibilité d'un emploi dans des unités organisationnelles spécifiques réparties sur l'ensemble du territoire national et pour des exigences liées aux activités de prévention et urgence.

Ce projet pourra être réalisé en utilisant les structures existantes et grâce à l'introduction d'éléments organisationnels spécifiques. Cela permettra à l'administration publique de bénéficier des compétences

et du professionnalisme de la Défense pour remplir des tâches non militaires et au personnel militaire âgé d'avoir un emploi qui répond aux exigences familiales.

Comme je l'ai dit, le personnel est un des protagonistes du processus de changement des institutions.

A mon avis, investir dans le personnel civil de la Défense est prioritaire.

A cet égard, j'ai l'intention de relancer et valoriser la composante civile de la Défense, qui travaille aussi dans des secteurs spécialisés et qui a des profils professionnels que souvent les employés des autres administrations publiques n'ont pas.

Au cœur de ce projet d'investissement, la formation du personnel pour améliorer ses compétences professionnelles.

La formation est un aspect stratégique, puisque des employés plus compétents et bénéficiant d'une formation continue contribuent à rendre l'administration plus efficace et, surtout, plus innovante.

J'ai l'intention de lancer dès maintenant un plan de formation pluriannuel sur la base des exigences spécifiques et très variées de l'administration Défense, en exploitant les marges de développement en termes d'instruments et de ressources dont les administrations publiques disposent déjà et en coopération étroite avec l'École nationale de l'administration.

Le changement passe aussi par le recrutement des jeunes, qui pourront tirer profit de l'expérience de ceux qui ont travaillé pendant plusieurs années à l'intérieur de l'administration.

Dans ce contexte, j'entends encourager l'embauche des jeunes dans la Défense grâce à un plan de recrutement, en particulier dans le secteur technico-industriel, lié à un parcours de formation permettant aux anciens employés de devenir eux-mêmes des formateurs.

Dans le cadre de ce projet, nous allons former les jeunes sur le territoire, en synergie avec les institutions locales et le milieu des

entreprises liées à la Défense, dans des zones où les arsenaux, les établissements, les centres de maintenances et les organismes militaires à caractère industriel peuvent représenter des occasions de développement.

Comme je l'ai déjà dit, ce Gouvernement travaillera pour la mise en œuvre de programmes de recrutement dans le but d'offrir de nouvelles opportunités surtout aux plus jeunes. Nous allons développer cette approche dans tous les secteurs du Pays, y compris celui de la Défense et Sécurité.

J'entends aussi favoriser la possibilité de nouveaux recrutements dans les forces de l'ordre dépendant de mon Ministère – l'Arme des Carabinieri – en synergie avec le Ministère de l'Intérieur, pour renforcer la lutte au terrorisme, aux mafias et à la petite délinquance, des phénomènes très répandus sur notre territoire.

J'entends travailler avec ténacité à la réalisation de ces objectifs.

En ce qui concerne l'exercice de la liberté syndicale du personnel des forces armées et des corps de police à statut militaire, je souhaite rappeler le récent arrêt de la Cour constitutionnelle qui a reconnu aux militaires le droit de créer des associations professionnelles syndicales dans les conditions et les limites fixés par la loi.

Un arrêt qui comble l'écart de ces dernières années entre les militaires italiens et les militaires des autres Etats européens.

La reconnaissance de ces droits devra être réglée par la législation nationale, élaborée et approuvée par le Parlement.

À mon avis, la réglementation devra tenir compte de la spécificité des militaires et des principes constitutionnels de défense de la Patrie, qui imposent des restrictions et des modalités de mise en œuvre spécifiques pour l'exercice de la liberté syndicale.

Une autre question à laquelle nous devons accorder une attention particulière est, à mon avis, la protection de la santé du personnel de la Défense.

En matière de sécurité et santé sur les lieux de travail, les forces armées semblent peu disposées à accepter des changements, en raison de leur spécificité.

A cet égard, je crois que cette spécificité ne doit pas être un prétexte pour justifier une réduction de la protection, mais elle doit nous pousser à fournir au personnel des mesures de prévention adéquates contre les risques pour la santé et la sécurité.

Je pense également qu'un nouveau cadre réglementaire est nécessaire afin de renforcer les mesures de protection du personnel de la Défense, en particulier des militaires exposés à des risques professionnels majeurs.

Dans ce contexte, les conclusions de la commission d'enquête sur l'uranium appauvri – et le projet de loi de la précédente législature qui en découle – pourront être un bon point de départ pour élaborer un nouveau cadre juridique qui assure la protection du personnel sans pour autant entraver l'efficacité des forces armées.



LA DÉFENSE, L'OTAN, L'UE

Au cours des premières semaines de mon mandat, j'ai participé à la réunion ministérielle OTAN, au sommet OTAN et au Conseil Affaires étrangères – Défense de l'UE.

Notre Pays est un membre fondateur de l'OTAN, qui célébrera en 2019 le 70^{ème} anniversaire de sa fondation.

Pour nous, il s'agit de l'organisation de référence pour assurer un cadre de sécurité adéquat à toute la région euro-atlantique et pour exercer la dissuasion et la défense militaire contre toute menace.

L'Italie contribue aux initiatives de l'Alliance, axées autour de ses trois tâches principales : défense collective, gestion des crises et sécurité coopérative.

Pour accomplir sa mission, l'OTAN devra maintenir les capacités technologiques et opérationnelles des instruments militaires des Pays membres à un niveau adéquat, anticiper et prévenir les crises et assurer la défense collective.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent la stratégie de coopération avec les organisations internationales et l'Union européenne et les initiatives au profit des Pays partenaires et alliés.

La Défense continuera à promouvoir toutes les initiatives pour renforcer l'Alliance et orienter ses efforts vers la Méditerranée et le Moyen-Orient, afin de répondre, de manière systémique, aux crises continues et à l'instabilité persistante dans cette région, ainsi qu'à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent.

L'Alliance a identifié les caractéristiques stratégiques auxquelles les forces armées des Pays membres devront répondre, y compris la capacité de s'intégrer de manière structurée et standardisée avec les composantes **non-militaires pour des opérations *non-combat* et en soutien de la résilience civile grâce au paradigme du *Multipurpose by design*.**

Il s'agit du processus de développement de capacités militaires polyvalentes, un secteur dans lequel notre industrie est déjà leader mondial, conformément aux exigences opérationnelles de nos états-majors.

Pour faire face à la complexité du changement, une adaptation est nécessaire : notre concept de « protection » comme **défense** doit être remplacé par le concept de **sécurité collective** – donc **résilience**.

Pour cette raison, au dernier sommet OTAN de Bruxelles, nous avons soutenu avec force les intérêts italiens et nous avons rappelé que notre Pays apporte déjà une importante contribution à l'Alliance.

En particulier, nous avons formulé la proposition suivante : nous demandons que les investissements nationaux pour la résilience – notamment la résilience cybernétique et énergétique – soient pris en considération dans le calcul de 2% du PIB que les Pays OTAN ont décidé de consacrer aux dépenses de Défense.

Il s'agit d'un investissement qui touche le secteur civil ainsi que le secteur militaire : nous souhaitons inclure à l'intérieur de 2% les efforts italiens pour le renforcement de la sécurité intérieure.

Cela vaut évidemment pour tous les Etats membres, puisque la sécurité de chacun de nous est la sécurité de l'OTAN elle-même, et cela s'ajoute à la perspective d'une Alliance tournée aussi vers le sud et la Méditerranée.

Pour cette raison nous devons travailler pour inclure à l'intérieur des dépenses de sécurité collective – *Cash, Capabilities & Contributions* – aussi l'espace et le cyberspace, en tant que nouveaux environnements et donc domaines opérationnels, grâce aussi à la conception d'équipements *Multipurpose by design*.

Une autre question qui mérite une réflexion est la sécurité énergétique, une condition fondamentale pour assurer la sécurité nationale.

A moyen et à long terme, la Défense italienne vise à atteindre un niveau élevé de résilience énergétique, production et approvisionnement à partir de sources d'énergie renouvelables, afin d'absorber et atténuer les effets d'une attaque éventuelle ou d'une catastrophe et d'assurer le maintien des capacités et de la préparation opérationnelle de l'instrument militaire, autant en Patrie qu'à l'étranger.

En particulier, dans le secteur des infrastructures et surtout pour les sites ayant une valeur stratégique, notre objectif est de réaliser des districts énergétiques intelligents (les *Smart military district*) dans lesquels maximiser le recours à l'autoconsommation et gérer les flux énergétiques en temps réel dans un environnement de cybersécurité.

Dans ce cadre, la Défense italienne pourra jouer un rôle fondamental pour la protection des infrastructures énergétiques critiques – aussi en soutien des autres Ministères – autant comme possible entité institutionnelle pouvant accueillir des nœuds d'importance stratégique du réseau d'approvisionnement/distribution que pour la contribution active à la défense cybernétique du Pays, dans le cadre du binôme solide *energy security - cyber security*.



UNION EUROPÉENNE

Le Traité de Lisbonne a introduit la coopération structurée permanente (PESCO en anglais ou CSP en français), prévue dans le cadre des dispositions en matière de politique de sécurité et défense commune pour en renforcer la dimension européenne, grâce à la mise en œuvre concrète de la stratégie globale de l'UE (European Union Global Strategy - EUGS), déjà approuvée. La CSP permet aux Etats membres de l'Union de renforcer leur coopération en matière de sécurité et défense et vise autant à développer de nouvelles capacités militaires qu'à favoriser l'intégration de capacités opérationnelles.

L'Italie a promu cette initiative dès le début et soutient son lancement de manière inclusive.

Pour notre Pays, il s'agit aussi d'une occasion importante de croissance et développement industriel – et donc de l'emploi – grâce à l'énorme potentiel du secteur national défense-recherche-industrie dans le domaine de la conception, de la production et de l'utilisation de capacités innovantes.

A cet égard, l'Italie souhaite soutenir et valoriser les initiatives européennes, notamment le fonds européen de Défense (*European Defence Fund - EDF*), qui prévoit des financements pour la recherche technologique en matière de Défense (*Research Window*) et pour le développement conjoint de capacités stratégiques de la Défense européenne (*Capability Window*), et le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (*European*

Defence Industrial Development Programme - EDIDP), un plan de la Commission européenne qui vise à soutenir les projets de coopération multilatérale des consortiums industriels qui demandent l'appui de leurs Etats membres d'origine.



L'OTAN ET LA DÉFENSE EUROPÉENNE

En occasion du récent sommet de l'Alliance à Bruxelles, l'OTAN et l'UE ont renouvelé l'engagement conjoint signé en 2016 relatif au renforcement du partenariat stratégique et de pleine coopération – *No Duplication, No Competition* – au profit de la sécurité commune.

Cela offre à notre système Pays plusieurs occasions en ce qui concerne la conception et la production de capacités innovantes dans le cadre des processus de développement capacitaire des deux organisations : le plan européen de développement des capacités (*Capability Development Plan - CDP*) et le processus OTAN de planification de défense (*Defence Planning Process (NDPP)*)¹.

Dans ce contexte, le renforcement du hub pour le Sud revêt une importance particulière.

La position italienne envisage en effet de concentrer les efforts de l'Alliance sur le soutien aux activités de stabilisation, grâce à la réalisation de projets concrets – parmi lesquels justement le *NATO Strategic Direction South-Hub* de Naples – et à une planification appropriée et avancée pour le Sud.

¹ Bolstering resilience. “Assess requirements, establish criteria and develop guidelines in the context of greater coherence between the EU Capability Development Plan (CDP) and the NATO Defence Planning Process (NDPP) (Council of EU 15283/16 relativo a: Council conclusion on the implementation of the Joint declaration by the President of the European Commission and the secretary General of the North Atlantic Treaty Organization).

PROTECTION DE L'INDUSTRIE ITALIENNE DE DÉFENSE ET RECHERCHE

La modernisation des forces armées devra s'effectuer en synergie avec le système Pays pour créer de nouvelles opportunités de développement et obtenir une croissance en termes d'emplois.

Le réexamen des dépenses sera fondamental pour réduire le gaspillage de ressources. Si les dépenses de défense seront rationalisées, productives et fondées sur les besoins de sécurité collective, personne ne pourra dire qu'elles sont inutiles.

J'entends favoriser la diffusion, à l'intérieur de l'Industrie de la Défense, du paradigme « *Multipurpose by design* » pour le développement de capacités militaires polyvalentes, qui puissent soutenir les forces armées dans les quatre tâches principales que j'ai évoquées auparavant.

On devra donc prendre en considération les « apports et tâches spécifiques » qui concernent aujourd'hui un nombre de militaires plus élevé que celui des missions opérationnelles hors des frontières nationales (quelque 7.000 militaires pour l'opération Strade Sicure et le Task Group Genio, aux quelque 6.000 déployés à l'engranger).

Conformément à la vision unitaire, collégiale et systémique – le « *whole-of-gov approach* » – et au paradigme du « *Multipurpose by design* », il faudra créer et intégrer des compétences spécialisées avancées dans le secteur industriel de la Défense, grâce à la mise en place de centres de compétence hautement spécialisés constitués par les universités, la recherche et l'industrie (grandes entreprises et petites et moyennes entreprises - PME).

Ces centres devront favoriser le transfert de technologie et l'innovation dans les processus de production, dans les produits et dans les modèles de business qui découlent du développement, de l'adoption et de la diffusion des technologies génériques, notamment

intelligence artificielle, *Big Data*, *Data Cloud*, *Internet of Things* (IoT), *Block Chain*, cybersécurité et technologies satellitaires.

Un point important sera la mise en place d'un centre d'opérations à l'intérieur du Ministère, chargé de :

- superviser les centres de compétence mentionnés ci-dessus ;
- soutenir les PME et les universités / la recherche dans la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle en tant qu'atout stratégique de développement et compétitivité ;
- soutenir l'entrée des PME et des universités / de la recherche dans la « *value chain* » de l'industrie de la Défense ;
- soutenir l'accès des entreprises italiennes dans le marché international.

Ce Gouvernement prévoit de créer aussi une Défense des *entreprises*, de la *recherche* et de l'*innovation stratégique*.

En ce qui concerne le programme F35, un programme très controversé, lancé il y a 20 ans et confirmé par les Gouvernements successifs jusqu'aujourd'hui, j'ai demandé une évaluation approfondie aux bureaux techniques compétents qui tiennent compte des exigences capacitaires des forces armées, des retombées sur la création d'emploi et sur les entreprises et d'autres variables.

En absence d'une telle évaluation, toute analyse politique – bien que nos doutes subsistent encore – risque d'apparaître superficielle, approximative et imprudente.

J'entends aussi encourager l'utilisation des champs de tir et des terrains d'instructions à haute technologie – dans le plein respect de la protection de l'environnement et du territoire – en tant qu'infrastructures pour la recherche, l'expérimentation et la validation de technologies et capacités polyvalentes / à double-usage, en coopération avec les universités, les centres de recherche, l'industrie et les autorités locales. Je vais aussi favoriser l'externalisation des services, conformément aux principes

d'efficacité et optimisation du système Défense-Industrie-Université/Recherche.

En parlant de résilience, j'ai mentionné la notion de **Sécurité collective**.

Je pense qu'on devrait l'associer à la notion de **Budget collectif**, vu comme engagement national systémique pour le développement stratégique/capacitaire du Pays entier.

En effet, en plus des investissements nationaux et européens pour le développement opérationnel strictement militaire, il faut inclure à l'intérieur des investissements aussi les financements nationaux et communautaires *in-cash* pour le développement des technologies relatives à la **sécurité collective** et la composante *in-kind* de l'industrie-université/recherche, y compris le background de connaissances et infrastructures mis à disposition pour les programmes d'investissement.



CYBERDÉFENSE

Les cyber-menaces sont, elles-aussi, un important facteur de risque pour le Pays et, en même temps, un secteur où nous devons investir beaucoup pour augmenter notre niveau de défense et sécurité.

Conformément au processus de développement des thématiques de cyberdéfense dans le cadre de l'OTAN et aux programmes de « transformation numérique » en général, la Défense a déjà défini les exigences opérationnelles pour renforcer la sécurité du cyberspace.

En particulier, on a lancé des programmes d'acquisition d'instruments opérationnels à haute technologie permettant d'assurer la protection, la résilience et l'efficacité des réseaux et des systèmes d'information de gestion et opérationnels de la Défense.

A cet égard, nous devons continuer à investir pour renforcer davantage les instruments et les procédures de protection cybernétique et sécurité informatique, afin de développer progressivement nos capacités et de lutter efficacement contre les menaces.

En plus, l'acquisition de capacités opérationnelles pour soutenir le nouveau commandement interarmées pour les cyberopérations (CIOC) est incontournable.



RÉÉVALUATION DES MISIONS INTERNATIONALES

Je suis consciente qu'aujourd'hui, au-delà de la Méditerranée, des crises majeures ont lieu, et elles ont des retombées sur la sécurité et la stabilité de l'Italie et de toute l'Europe.

Mais je suis aussi consciente que, dans ces théâtres d'opérations très difficiles, les hommes et les femmes des forces armées italiennes sont au travail. Leur contribution à l'affirmation du droit, de la liberté et de la coexistence pacifique dans des Pays déchirés par les conflits est très appréciée.

En dehors des frontières nationales, dans les opérations visant à rétablir la stabilité internationale, l'Italie conservera son rôle central et poursuivra ses efforts pour apporter des réponses et faire face aux différentes menaces auxquelles nous sommes confrontés.

Les militaires italiens continueront à mener – avec professionnalisme, passion et sens de responsabilité – les missions que le Gouvernement, avec le soutien de la Défense, jugera fondamentales pour l'intérêt national.

Je voudrai souligner, en tout cas, les choix généraux présentés dans le contrat de Gouvernement : sécurité mais aussi choix réfléchis relatifs à l'utilisation des ressources, sur la base des intérêts nationaux effectifs.

Le contingent en Afghanistan, par exemple, fera l'objet d'une réévaluation en termes quantitatifs, sur la base d'une rotation établie en accord avec les alliés



RATIONALISATION DES RESSOURCES ET RÉDUCTION DES COUTS

Nous devons nous engager dans la valorisation du patrimoine immobilier de la Défense, aussi à travers la redéfinition de l'instrument militaire conformément à la loi 244.

Il s'agit d'un patrimoine considérable, qui a un impact significatif sur le contexte territorial.

Pour reprendre ce que j'ai dit à propos de la résilience, nous allons travailler pour valoriser les immeubles, dans le but aussi de soutenir et intégrer les exigences locales.

Je pense, par exemple, aux bases navales proches des ports marchands ou de plaisance, qui pourront accroître l'attractivité des ports civils voisins. Nous envisageons de favoriser le développement et la création d'emploi liée à ce milieu.

La question de la lenteur de la bureaucratie et du manque de fonds doit être abordée autant par la mise en valeur des cas vertueux que par le soutien aux structures locales, aussi à travers des initiatives de démocratie participative qui donnent la parole aux citoyens.

CONCLUSIONS

En conclusion, j'aimerais rappeler que les défis du secteur de la sécurité collective et de la résilience nationale font appel non seulement aux militaires, mais aussi à tout le système Pays et à ses composantes – civiles, publiques et privées. Il est donc de plus en plus nécessaire de créer des synergies opérationnelles et des collaborations systémiques et collégiales institutionnelles.

En vertu du cadre réglementaire de référence et de leurs compétences spécifiques, nos forces armées fournissent à la communauté, depuis longtemps, des services d'utilité aussi dans des secteurs différents de celui de la sécurité collective.

Ils offrent leur soutien aux actions des autres Ministères en cas de nécessité/urgence, pour la reconstruction ou la stabilisation.

De plus amples synergies opérationnelles sont nécessaires, ainsi qu'une réduction de toute duplication inutile, afin de réduire les coûts pour l'Etat et de fournir des services meilleurs et plus efficaces à la collectivité.

À cet égard, nous devons profiter de toute occasion pour réutiliser les moyens déjà à notre disposition pour répondre à des nécessités semblables. Une pratique mise en œuvre depuis longtemps dans le secteur spatial, mais utilisée seulement sur une base occasionnelle dans d'autres secteurs.

Comme je l'ai dit au début de mon allocution, les mots clés de l'action du Ministère que je représente et du Gouvernement seront deux : résilience et double-usage.

Nous allons travailler beaucoup dans les prochaines années pour trouver les ressources nécessaires. Nous envisageons par exemple la création d'un fonds unique pour l'analyse et la classification de toutes les collaborations (actuelles ou potentielles) et pour la standardisation des capacités.

Bref, nous allons rendre systémique et efficace ce qu'actuellement est encore fragmentaire.

Un regain d'intérêt pour la recherche et l'innovation, ainsi qu'un leadership et une approche culturelle orientés à la conception, à la production et à l'utilisation d'équipements militaires polyvalents, permettront à la Défense de contribuer de façon de plus en plus efficace à la sécurité nationale. Cela représentera aussi une importante occasion en termes d'industrie, emploi et commerce pour le système Pays, un moteur fondamental pour améliorer l'image et la compétitivité de l'Italie au niveau international.

En conclusion, en soulignant à nouveau le concept de résilience, j'entends soutenir le Président du Conseil des Ministres, en tant qu'Autorité nationale pour la sécurité, et agir en coopération avec les autres Ministères pour la défense du peuple italien et le soutien des intérêts stratégiques de l'Italie.

Pour un Pays plus prospère, une Défense plus efficace et un avenir meilleur. Le nôtre. Et celui des générations futures.

Merci.